

## **FLASH du Mercredi 8 avril 2020**

- **Précisions sur l'organisation des BTS et DCG.**
- **Concours Post CPGE.**
- **Apprentissage - Formation Professionnelle et Taxe d'Apprentissage - Enquête du Ministère du Travail vers les CFC et CFA.**
- **Parcoursup : Premières remontées et passage à la Phase des classements.**

### **1. Examens du BTS et du DCG.**

Dans le prolongement de la conférence de presse de Monsieur Jean-Michel Blanquer, vendredi dernier, un communiqué de presse conjoint des Ministres de l'Education Nationale et de l'Enseignement supérieur ([accessible ici](#)) vient préciser les modalités d'organisation BTS et du DCG.

#### **Pour les BTS**

Pour les candidats disposant d'un livret scolaire ou de formation le jury se basera sur les résultats des CCF ayant pu être passés ainsi que sur le contrôle continu (hors confinement). Il prendra également en compte des éléments tels que l'engagement ou les progrès.

L'assiduité jusqu'à la fin de l'année scolaire sera également prise en compte.

Pour mémoire les jurys sont souverains et peuvent donc ré-évaluer les données quantitatives au regard des éléments qualitatifs.

Si les notes de contrôle continu sont celles de deuxième année puisqu'il est précisé notes obtenues au cours de l'année 2020/2021, la notion de progrès leur permettra de tenir compte des résultats et appréciations de la 1ère année.

A noter que les jurys pourront sur la base du livret scolaire, autoriser, les candidats non

reçus à cette première session peu ordinaire de passer le BTS lors de la session de septembre.

**Session de septembre** qui accueillera les candidats sans livret scolaire (candidats libres). Cette session étant organisée, on peut l'espérer dans les conditions habituelles d'épreuves ponctuelles.

**Les étudiants ayant été acceptés en poursuite d'études** (ex concours passerelles, L3 universitaires,...) bénéficieront d'un temps de validation du dossier lié au nouveau calendrier de proclamation des résultats.

Concernant les stages souvent prévus à la fin de la Première année de BTS, les Inspections générales sont mobilisées sur ce sujet, des mesures dérogatoires seront prises afin de tenir compte de l'impossibilité probable de pouvoir répondre aux exigences du règlement de l'examen (Durée et lieu). Nos interlocuteurs ont conscience que les entreprises, même en cas de déconfinement, auront d'autres sujets à traiter que de recevoir des stagiaires, y compris en septembre.

**DCG: Un arrêté devrait être publié sous peu actant le nouveau calendrier des épreuves qui devraient se dérouler début juillet au lieu de fin mai.**

Nous sommes en contact de Madame Anne Gasnier IGESR en charge de ce diplôme et ne manquerons pas de vous informer dès que nous en saurons plus.

Nous allons également prendre l'attache de l'Inspection Générale pour ce qui concerne les épreuves du **DECESF**.

## **2. Concours Post CPGE.**

Plusieurs hypothèses devaient être présentées aux Ministres pour décisions, ce mercredi par Madame Caroline Pascal, Doyenne de l'IGESR et Présidente du Comité de Pilotage Opérationnel des Examens et Concours.

Pour les Ecoles de Management, il est acquis que le concours se résumera à des épreuves écrites avec suppression des oraux.

Pour les autres concours Post CPGE, Ecoles d'Ingénieurs et ENS, les Ministres devront trancher. Sachant qu'existe une volonté de donner un calendrier sécurisé et éviter de trop réduire le temps de vacances pour les candidats comme pour les jurys tout en évitant de décaler autant que possible la rentrée.

La date du 22 juin pressentie, un temps pour les élections Municipales semble être une date repère pour l'organisation des épreuves.

Il semble en revanche exclu de passer à un simple examen des dossiers comme pour les concours Post Bac.

Une communication interministérielle devrait intervenir d'ici la fin de la semaine.

## **2. Apprentissage - Formation Professionnelle - Taxe d'Apprentissage.**

Lors d'un rendez-vous distancié avec Stéphane Rémy, Sous Directeur des Politiques de Formations et de contrôle à la DGEFP qui a en charge ces dossiers, il nous a été confirmé :

**1. Que la prolongation de 3 mois portant à 6 mois** le délai pour signer un contrat d'apprentissage après le début de la formation était limité à ceux qui étaient en formation au 12 mars et qu'il n'était pas envisagé à cette date de l'étendre à la rentrée de septembre. Il conviendrait d'aviser en fonction de ce qui serait observé.

**Sur ce point notre réseau a l'avantage de proposer les mêmes formations en voie plein temps et apprentissage. Il semble important que localement des accords inter-établissements (CFA-LP/LT) permettent de sécuriser une continuité d'accueil au-delà des 3 mois.**

**Ce qui permettra d'éviter que certains jeunes renoncent à l'apprentissage par crainte de devoir arrêter leur processus de formation au-delà des 3 mois.**

**2. Que concernant la rentrée qui pourrait s'avérer difficile** pour l'apprentissage, compte tenu des difficultés ou priorités des entreprises, le Ministère du Travail proposerait, selon les besoins, un certain nombre de mesures dans le cadre plus large du Plan de relance économique.

**3. Qu'un décret concernant les coûts contrats en cas de mixité** était en cours de rédaction, il devra prendre en compte les conclusions du rapport de la Mission sur le financement de l'apprentissage menée par l'IGAS et l'IGESR. Mission qui nous avait auditionnés à l'automne dernier.

Nous avons saisi l'occasion pour rappeler que les établissements privés sous contrats ne bénéficiaient pas exactement des mêmes financements que les établissements publics, que la mixité pouvait être à géométrie variable en proportion des temps de formation et qu'au regard de ces arguments il était difficile de procéder par une approche uniforme.

**4. qu'un décret reportant au 30 juin, au lieu du 31 mai** l'échéance de versement des 13% au titre du solde de la Taxe d'Apprentissage. Un report pour prendre en compte l'urgence dans laquelle se trouvent les entreprises mais pas trop éloignée pour tenir compte des besoins des établissements.

Il n'est pas certain que le climat soit suffisamment serein même en juin, pour que les entreprises puissent se concentrer sur leurs choix d'affectation de ces 13%. Les campagnes de sensibilisation seront très difficiles à mener et les contacts en vue de construire des accords de coopération lycées entreprises difficiles à prendre.

**Le questions-réponses sur l'apprentissage a été mis à jour par le Ministère du Travail [et est accessible ici](#) . Il reprend les décisions figurant dans l'ordonnance du 1er avril [évoquée dans La Lettre Flash RenaSup du 2 avril](#), ainsi que les modalités de l'activité partielle pour les apprentis.**

[Un questionnaire destiné aux organismes de formation et aux CFA afin d'identifier leurs besoins dans le contexte actuel de crise sanitaire a été mis en ligne par le Ministère du travail. Il est anonyme et accessible ici.](#)

## **2. Parcoursup.**

la phase des vœux est maintenant terminée et le taux de confirmation est meilleur que

l'an dernier. La phase des classements commence et nous saluons l'esprit de responsabilité de tous nos établissements qui ont accepté de renoncer, pour cette année aux entretiens, même en distanciel afin de respecter l'égalité entre les candidats et ne pas surcharger les réseaux numériques.

Le premiers retours que me font les établissements de plusieurs points du territoire vont dans le sens d'une forte croissance des voeux vers nos BTS. Il faut bien entendu relativiser notamment en raison des multi-candidatures rendues possibles par Parcoursup mais c'était déjà le cas des deux dernières années. Il faudra voir aussi quelle est la source de ces montées des candidatures par famille de baccalauréats.

A noter que certains comportements, peu conformes aux règles de Parcoursup voire à la déontologie, tant par les établissements des candidats que des établissements, d'accueil nous sont remontés par le Ministère.

Même si ces écarts sont très minoritaires, il peuvent générer la suspicion sur la grande majorité qui veille à respecter scrupuleusement la charte et honorer leur signature.

Un courrier co-signé par Yves Ruellan, Président de RenaSup et Philippe Delorme, Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique a été envoyé aux établissements via les DDEC, afin de rappeler que la crédibilité de nos établissements et l'éthique de notre association à l'Etat doivent nous conduire à des postures plus rigoureuses et inattaquables.

**[Depuis l'ouverture du forum d'information sur les propositions de postes accessible ici](#) de nouvelles offres ont été publiées.**

**Si vous souhaitez publier vos propositions, veuillez vous adresser à [jm-petit@enseignement-catholique.fr](mailto:jm-petit@enseignement-catholique.fr)**